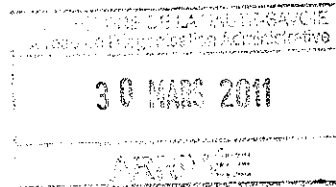




Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



2011/

Délibération n° 2011-03-21-17

OBJET : FINANCES

Approbation du compte de gestion 2010

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21/02/2011
Date retour Préfecture :
Affichée du au

Le 21 mars 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.

Présents :

Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Bernard GAY - M. Pierre BECHET (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HECTOR) - M. Marcel THOMASSET - Mme Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M. Maurice POPP - M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Georges GROSJEAN (suppléant de M. Jean-Claude GUERRAZ) - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) - M. Alain BAUQUIS

Excusés :

M. Philippe HECTOR (qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER - Mme Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis DUBOIS) - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) - Mme Evelyne DEPLANTE - Mme Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Jean-Claude GUERRAZ (suppléé par M. Georges GROSJEAN) - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT

Madame Viviane BONET a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant l'approbation ce jour du Compte Administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Comité Syndical du S.I.G.A.L. du 21/03/2011

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2010 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2010 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion donné, pour l'exercice 2010, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Pierre BLANC

